

Évaluations statistiques

1. semestre 2010, analyses pour l'ensemble de la Suisse



Remarques introductives

Le Programme Bâtiments a été lancé le 4 janvier 2010 avec grand succès et il durera sur dix ans. Le programme se compose de deux parties:

- Une partie nationale avec des règles uniformes à tous les cantons concernant l'assainissement des enveloppes de bâtiment. Cette partie bénéficiera chaque année de 133 millions de francs provenant de la taxe sur le CO₂.
- Des programmes cantonaux supplémentaires pour promouvoir les énergies renouvelables, les installations techniques des bâtiments et la récupération de chaleur. Cette partie bénéficiera chaque année d'environ 70 millions de francs provenant de la taxe sur le CO₂. Les cantons contribuent entre 80 et 100 millions de francs par ans. Le financement cantonal varie d'un canton à l'autre.

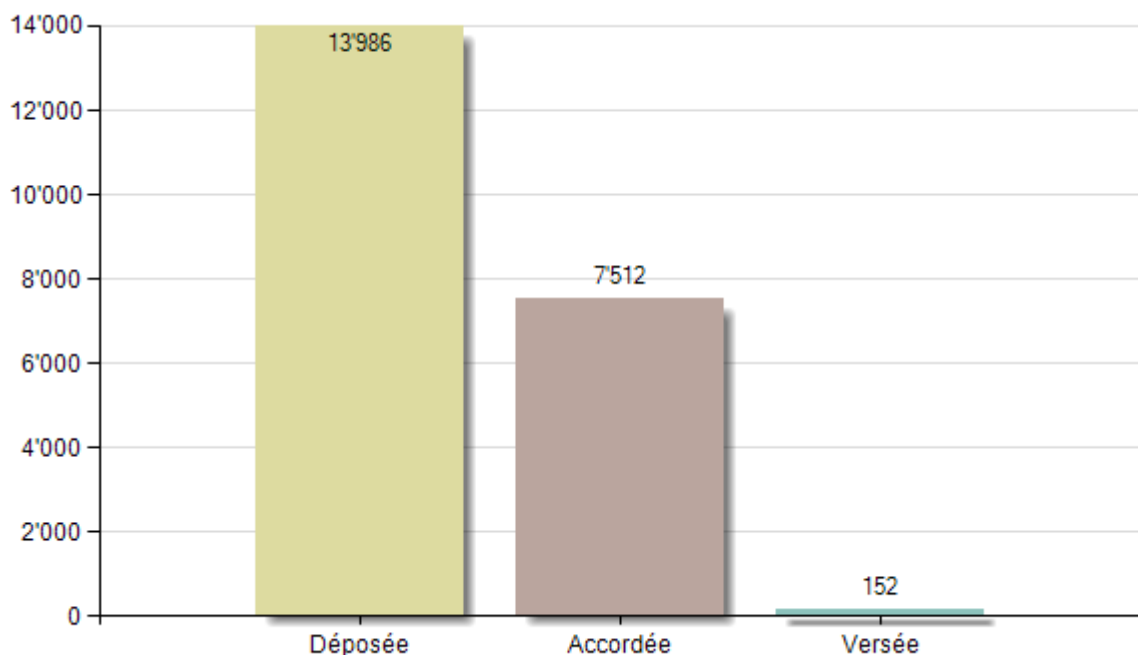
Ce rapport du 1^{er} semestre de l'année 2010 contient diverses évaluations statistiques exclusivement à la partie nationale (enveloppes de bâtiment) pour la période courant du début janvier à la fin juin 2010. Les formulaires de demande entrés dans le système d'information et de gestion (MIS) et les informations qui peuvent y être consultées ainsi que les évaluations du site Web en constituent la base.

Nombre de demandes reçues et hauteur des demandes

Aperçu général sur toute la Suisse

Nombre de demandes

1. semestre 2010, Suisse

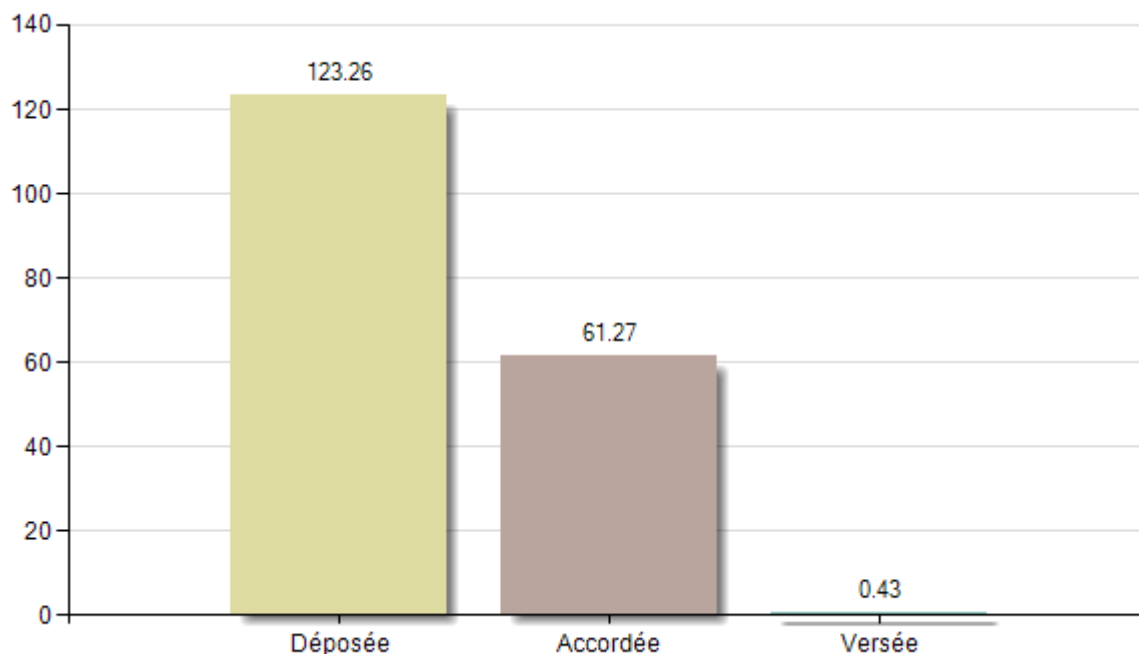


Au cours du premier semestre, 13'986 demandes ont été déposées au niveau national et saisies dans le MIS. Déjà 7'513 demandes ont été contrôlées et accordées par les centres de traitement. Dans la mesure où les maîtres d'ouvrage disposent de deux ans après l'acceptation de la demande pour mettre en œuvre les mesures d'assainissement, le versement de la subvention peut être retardé en conséquence. Jusqu'à ce jour, 152 demandes ont fait l'objet d'un paiement.

Les déclarations des centres de traitement indiquent que le nombre de demandes reçues en juin s'est stabilisé à un niveau élevé. En raison de l'évolution négative des formulaires de demande téléchargés il est attendu que le nombre de demandes déposées va aussi diminuer.

Montant total des subvention en Mio CHF

1. semestre 2010, Suisse

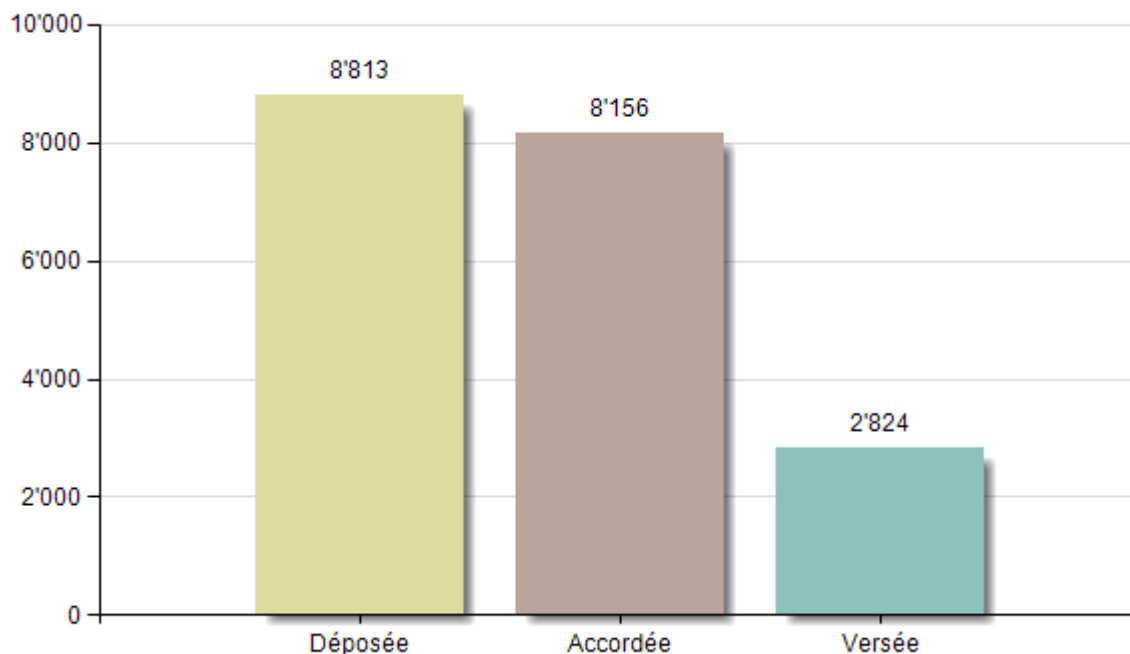


Le montant des subventions accordées pour les demandes reçues s'élève à 123 millions de francs. Au 30 juin, des subventions ont été accordées à hauteur de 61 millions de francs. De ce total, 0.43 million de francs ont été versés.

Il est possible qu'en 2010 les subventions accordées seront plus élevées que les 133 millions de francs. Comme il s'agit d'un programme pluriannuel il est possible de reporter les demandes d'une année à l'autre. Il est prévisible que seule une petite partie des subventions accordées est effectivement payée en 2010 parce qu'un délai de deux ans est accordé pour effectuer l'assainissement et les subventions sont versées seulement après l'achèvement des travaux.

Subvention moyenne par demande en CHF

1. semestre 2010, Suisse



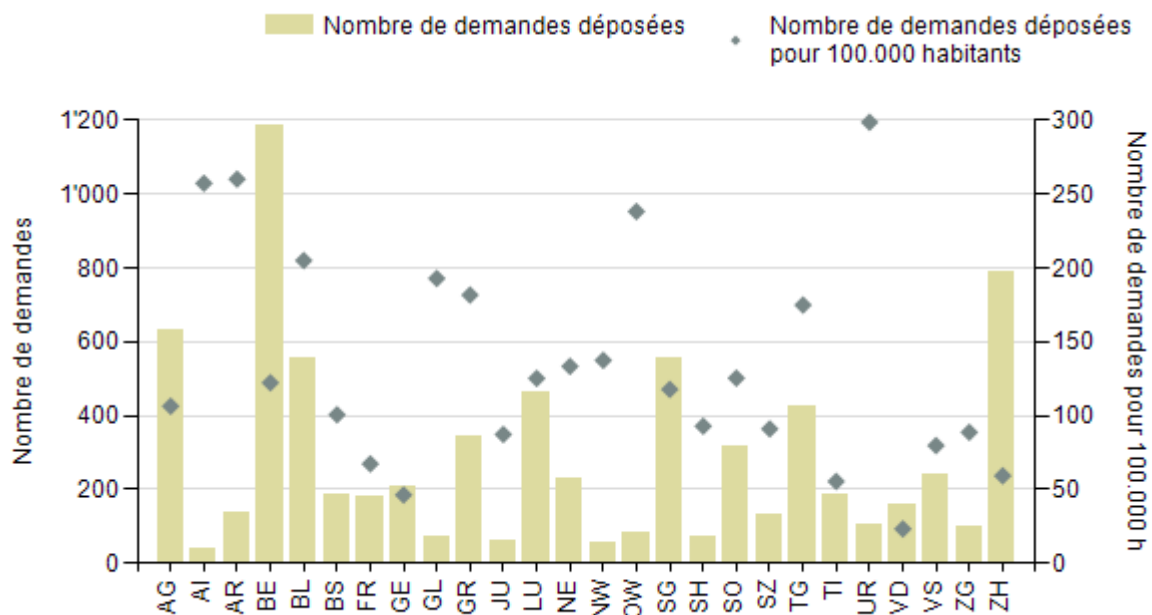
Le montant moyen de subvention s'élève à environ 8'800 francs pour les demandes reçues, à 8'155 francs pour les demandes accordées. Les subventions ont augmenté par rapport au 1^{er} trimestre (demandes reçues au 1^{er} trimestre: 8'234.-, accordées: 7'030.-). Celles-ci sont toutefois encore inférieures à l'évaluation de 2009 de plus de 10'000.-/demande).

Pour les demandes payées, le montant moyen de la subvention par demande est nettement plus bas, avec 2'824 francs. Ceci est dû au fait que les plus petits projets, tels que le simple remplacement de fenêtres, sont notamment plus vite réalisables. Ceux-ci peuvent être déposés rapidement au début du programme.

Situation dans les cantons

Nombre de demandes déposées dans les cantons

1. semestre 2010, Suisse



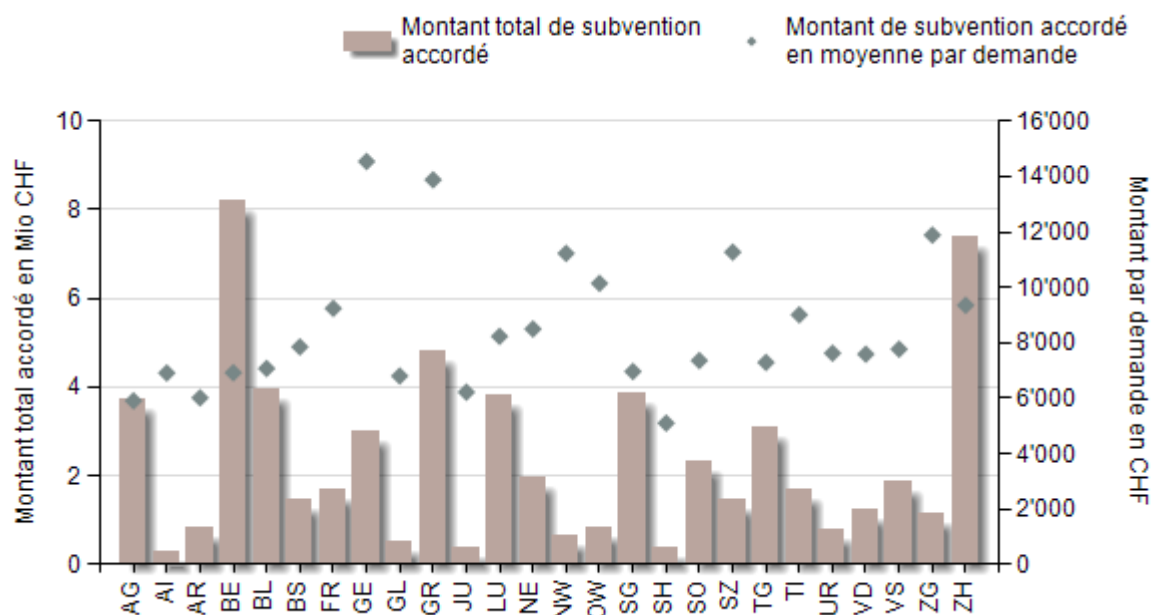
Canton	Nombre de demandes	Nombre de demandes pour 100.000 h
Argovie	630	106
Appenzell Rhodes-Intérieures	40	257
Appenzell Rhodes-Extérieures	138	260
Berne	1'186	122
Bâle-Campagne	556	205
Bâle-Ville	188	101
Fribourg	181	67
Genève	207	46
Glaris	74	193
Grisons	346	182
Jura	61	87
Lucerne	462	125
Neuchâtel	228	133
Nidwald	56	137
Obwald	82	238
Saint-Gall	555	118
Schaffhouse	70	93
Soleure	316	125
Schwyz	131	91
Thurgovie	423	175
Tessin	185	56
Uri	105	299
Vaud	161	23
Valais	242	80
Zoug	98	89
Zurich	791	59

Sur un plan absolu, le canton de Berne est celui qui, de loin, a reçu le plus de demandes. Il est suivi par d'autres grands cantons, tels que Zurich, Argovie ou St-Gall. Toutefois, par rapport au nombre d'habitants par canton, une autre image se profile: Ici, ce sont plutôt les cantons plus petits qui remportent la palme. Le canton d'Uri arrive en tête avec 300 demandes déposées pour 100'000 habitants, suivi par Rhodes-Intérieures et Rhodes-Extérieures. Le plus petit nombre de demandes par habitants a été reçu dans le canton de Vaud.

Des déclarations de clôture ne sont pas encore possibles car certains cantons n'entrent les demandes dans le MIS que lorsque celles-ci ont été traitées. Le statut "Demande déposée" y est quasiment sauté. Le nombre de demandes reçues dépend en outre fortement des programmes d'encouragement cantonaux au cours des années précédentes.

Montant de subvention accordé dans les cantons

1. semestre 2010, Suisse



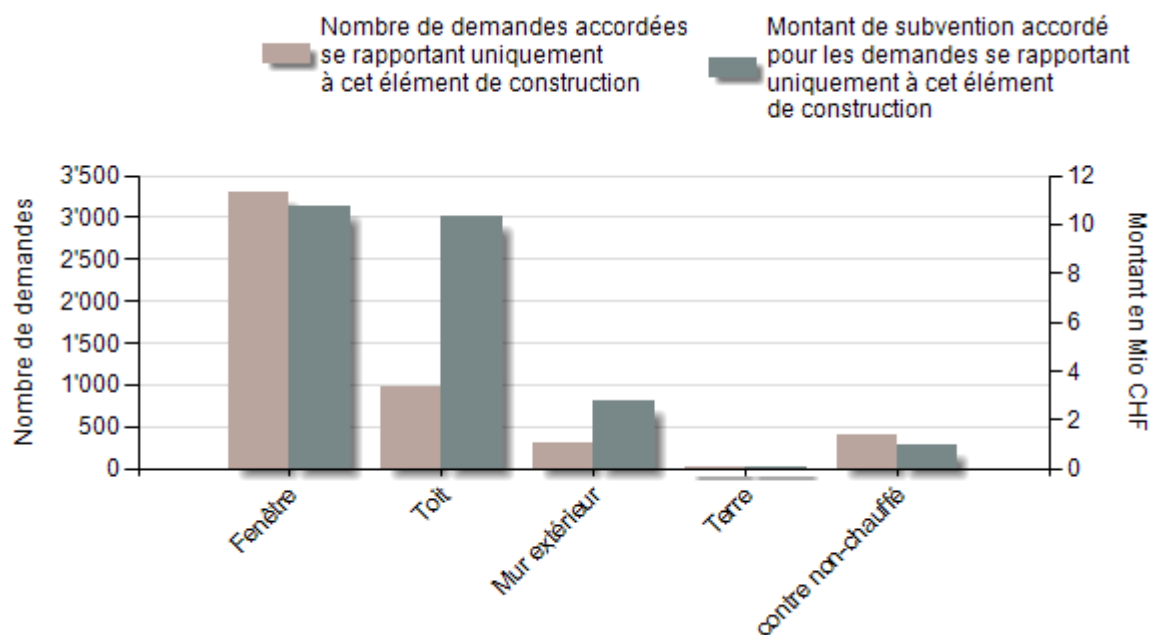
Canton	Montant total accordé en Mio CHF	Montant par demande en CHF
Argovie	3.72	5'908
Appenzell Rhodes-Intérieures	0.28	6'911
Appenzell Rhodes-Extérieures	0.83	6'016
Berne	8.21	6'924
Bâle-Campagne	3.93	7'074
Bâle-Ville	1.48	7'853
Fribourg	1.67	9'243
Genève	3.01	14'544
Glaris	0.50	6'802
Grisons	4.80	13'884
Jura	0.38	6'222
Lucerne	3.80	8'235
Neuchâtel	1.94	8'499
Nidwald	0.63	11'228
Obwald	0.83	10'150
Saint-Gall	3.87	6'966
Schaffhouse	0.36	5'104
Soleure	2.33	7'359
Schwyz	1.48	11'275
Thurgovie	3.08	7'293
Tessin	1.67	9'012
Uri	0.80	7'627
Vaud	1.22	7'591
Valais	1.88	7'771
Zoug	1.17	11'890
Zurich	7.40	9'355

Le montant de subvention accordé ainsi que le montant moyen de subvention fluctuent de manière relativement importante selon le canton. Les cantons plus petits comme Unterwald et Appenzell Rhodes Intérieures et Appenzell Rhodes Extérieures ont, en comparaison de leur nombre d'habitants, des montants de subvention accordées élevés. Les montants de subvention accordés dans les grands cantons de Zurich et de Berne avec un nombre d'habitants élevé ne sont par contre que de la moitié. Une évaluation concernant le nombre de bâtiments sera effectuée à la fin de l'année.

Évaluations détaillées

Demandes accordées par élément de construction

1. semestre 2010, Suisse: Seules sont prises en compte les demandes par éléments de construction séparés.

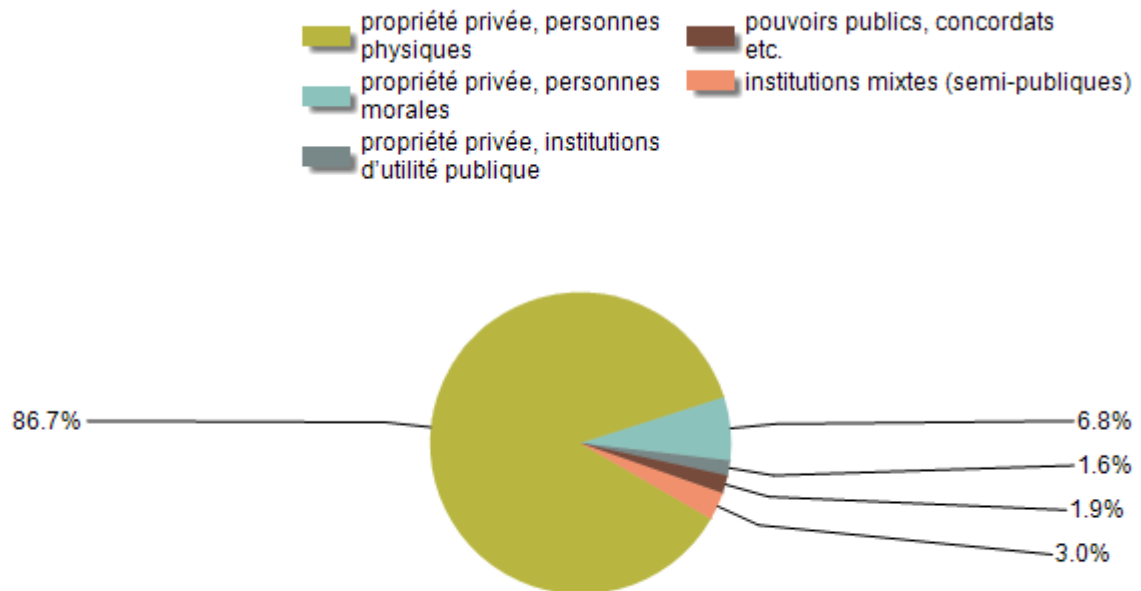


Élément de construction	Nombre de demandes	Montant en Mio CHF	Subvention moyenne par demande en CHF
Fenêtre	3'290	10.70	3'253
Toit	982	10.32	10'511
Mur extérieur	312	2.75	8'811
Terre	6	0.08	13'620
contre non-chauffé	396	0.93	2'343

Pour les demandes qui ne concernent qu'un seul élément de construction, les demandes le plus souvent déposées, respectivement accordées (tout juste 44 % de toutes les demandes accordées), sont des demandes limitées aux seules fenêtres. Ainsi, au cours du premier semestre, 3'290 demandes pour les fenêtres ont été accordées en comparaison de 982 demandes accordées pour des toits. Cela est dû au fait que le remplacement des fenêtres est rapidement réalisable en comparaison d'autres mesures. Les montants de subvention diffèrent toutefois de 10.7 mio Fr. pour les demandes concernant les fenêtres (environ 18 % du montant total des subventions accordées) contre 10.3 mio Fr. pour les demandes concernant les toits. Le montant de subvention par demande concernant les fenêtres se situe avec environ 3'253 francs à un niveau beaucoup plus bas que le montant de subvention par demande concernant les toits avec 10'511 Francs.

Quote-part des demandes accordées par propriété

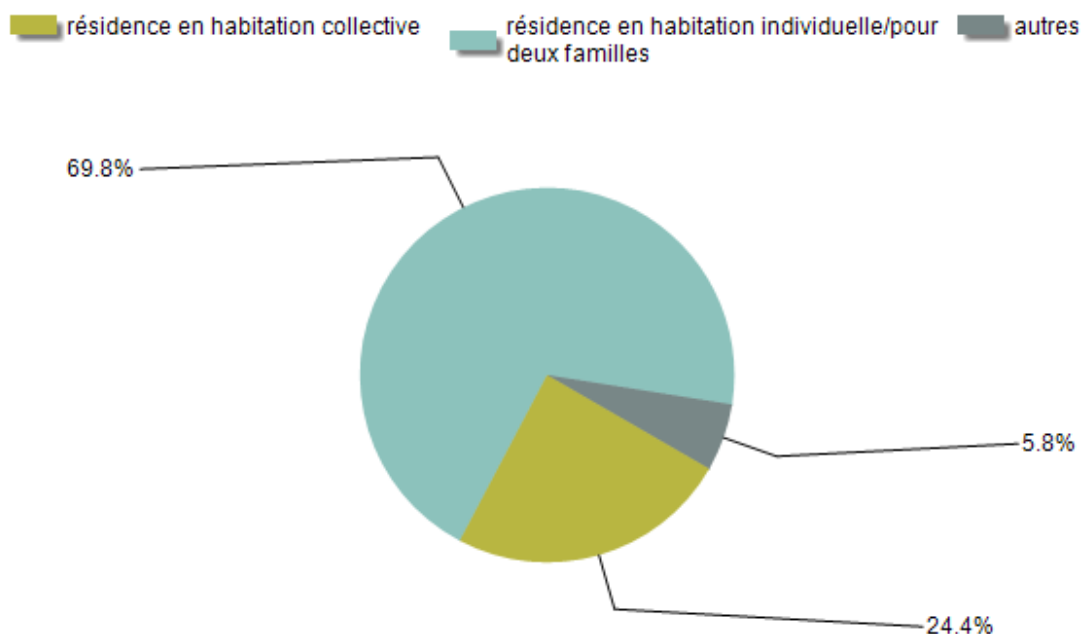
1. semestre 2010, Suisse



Quote-part des demandes accordées par type d'utilisation

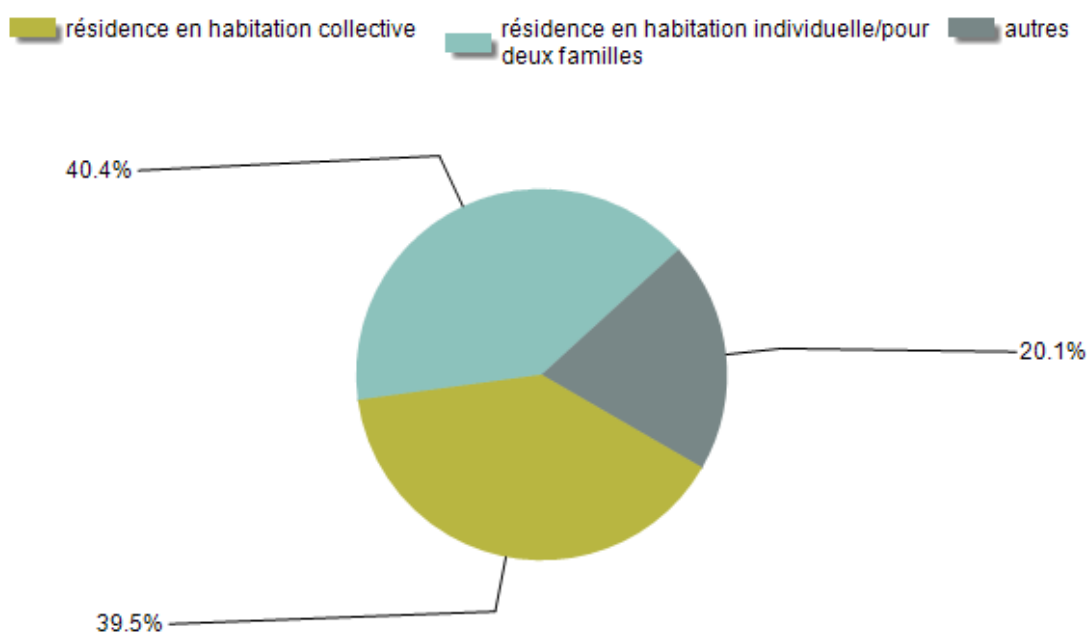
1. semestre 2010, Suisse

Les écoles, salles de sport, bâtiments à usage commercial et industriel ainsi que les bâtiments administratifs et autres bâtiments publics (hôpital, salle de réunion, etc.) sont regroupés dans la catégorie «Autres».



Quote-part du montant de subvention accordé par type d'utilisation

1. semestre 2010, Suisse

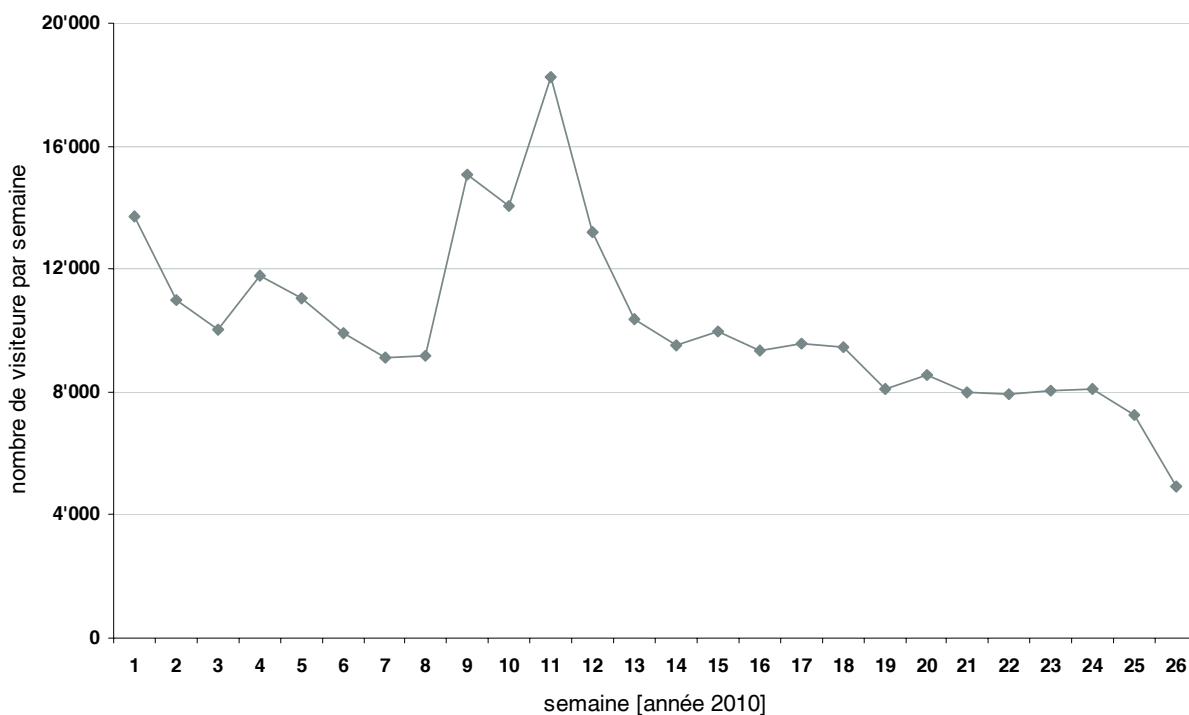


Tout juste 70 % des demandes accordées concernent l'assainissement d'habitations individuelles et collectives. D'un point de vue financier, les montants de subvention pour les habitations collectives et autres biens immobiliers sont toutefois généralement plus élevés, dans la mesure où ces biens immobiliers sont plus grands.

Évaluations du site Web

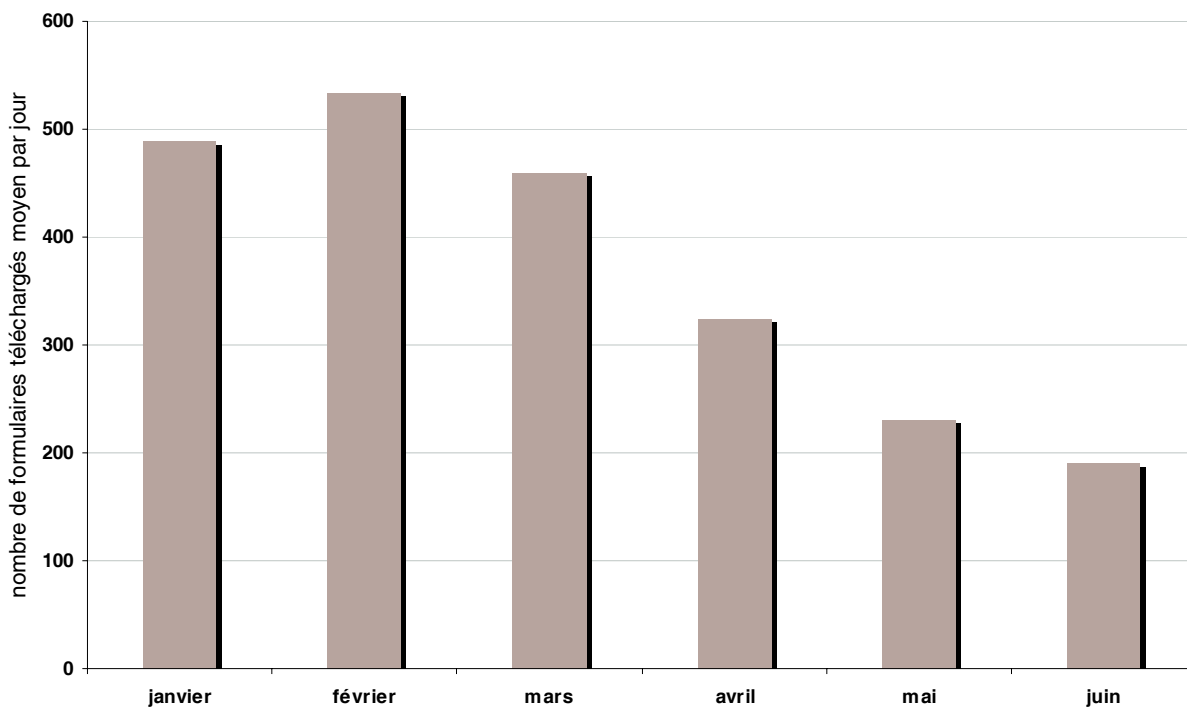
Nombre de visiteurs par semaine

1. semestre 2010, Suisse



Les visites du site Web sont à la baisse. Le grand nombre de visiteurs en janvier et mars est imputé à la communication intensive (communiqué de presse à propos du démarrage du programme, conférence de presse, présence sur les salons, etc.).

Nombre de formulaires de demande téléchargés en moyen journalière par mois 1. semestre 2010, Suisse



Au cours du premier trimestre, 450 demandes furent quotidiennement téléchargées depuis le site Web avec un maximum de 500 téléchargements par jour en février. Depuis lors, le nombre de téléchargements ne cesse de diminuer (analogue au nombre d'accès au site). Un total de 148'000 téléchargements a été effectué au cours du premier semestre.

Récapitulatif

Les principaux points sont énumérés ci-après:

- Les déclarations des centres de traitement indiquent que le nombre de demandes reçues en juin s'est stabilisé à un niveau élevé. En raison de l'évolution négative des formulaires de demande téléchargés il est attendu que le nombre de demandes déposées va aussi diminuer.
- La liquidité est très élevée. Sur les 133 millions de francs disponibles au premier semestre seulement près de 430'000 de francs ont été versés.
- Il est prévisible que seule une petite partie des subventions accordées est effectivement payée en 2010 parce qu'un délai de deux ans est accordé pour effectuer l'assainissement et les subventions sont versées seulement après l'achèvement des travaux.
- Il est possible qu'en 2010 les subventions accordées seront plus élevées que les 133 millions de francs. Comme il s'agit d'un programme pluriannuel il est possible de reporter les demandes d'une année à l'autre. C'est la raison pour laquelle il n'existe actuellement aucune nécessité d'introduire une liste d'attente.
- De même, les accès au site Web et le nombre de formulaires de demande téléchargés diminuent partiellement de manière notable. Ceci est également dû au fait que depuis le démarrage du programme en janvier et la conférence de presse en mars, moins de travail de communication proactif avec les médias n'a été accompli. Le programme est bien connu parmi les groupes cibles.
- Au niveau des demandes elle-mêmes, on constate que la majorité des demandes déposées concernant uniquement les fenêtres. Les montants de subvention pour les demandes limitées aux fenêtres se situent toutefois en dessus de la moyenne de toutes les demandes.
- La plupart des demandes sont déposées par des personnes privées et concernent des habitations individuelles ou collectives. Les montants de subvention par demande se situent toutefois généralement à un niveau plus élevé pour les demandes d'assainissement d'habitations collectives, respectivement d'autres biens immobiliers. Ceux-ci appartiennent souvent à des personnes morales, aux pouvoirs publics ou à des institutions d'économie mixte.